

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2020 sous le numéro de dépôt 33438

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R033438

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 03-03-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Changement de président

**BELLECHASSE**  
Société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris  
RCS Paris 332 235 423  
(la "Société")

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EXPRIMEES DANS UN ACTE SOUS SEING PRVE  
DU 3 MARS 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le trois mars,  
Au siège social

1. **Victoires Holding**, une société par actions simplifiée au capital de 910.525 euros dont le siège social est situé 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 495 195, représentée par son Président, Monsieur Jean-Baptiste Pietri,
2. **L'indivision successorale de Monsieur Marc Pietri**, est représentée par Monsieur Jean Baptiste PIETRI suivant mandat de représentation unique qui lui a été consenti par les copropriétaires indivisaires le 3 mars 2020,
3. **Madame Vanina Pietri-Mérindol**, née le 23 août 1970 à Suresnes (92), demeurant 71, quai d'Orsay 75007 Paris ;
4. **Monsieur Jean-Baptiste Pietri**, né le 2 novembre 1974 à Marseille (13), demeurant 94, rue Montmartre 75002 Paris ;
5. **Madame Marie-Victoire Pietri**, née le 16 novembre 1978 à Marseille (13), demeurant 5, Square du Roule 75008 Paris ;

agissant en qualité d'associés de la Société (les « **Associés** »), représentant ensemble l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

étant précisé que les Commissaires aux comptes de la Société ont été informés en temps utile des décisions soumises ce jour aux Associés afin de leur permettre d'accomplir leur mission,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- l'extrait Kbis de la Société

prennent par le présent acte sous seing privé les décisions suivantes :

- Prise d'acte du décès du Président de la Société,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs pour les formalités.

V P n

MJP

M

## **PREMIERE DECISION**

*(Prise d'acte du décès du Président de la Société)*

Les Associés prennent acte du décès de Monsieur Marc Pietri, Président de la Société, survenu le 28 février 2020.

En conséquence de ce qui précède, les Associés remercient Monsieur Marc Pietri pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de Président et lui donnent quitus entier et sans réserve de sa gestion de la Société.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

## **DEUXIEME DECISION**

*(Nomination du nouveau Président de la Société)*

Les Associés, en conséquence de ce qui précède, décident de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Baptiste Pietri, né le 2 novembre 1974 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 94, rue Montmartre 75002 Paris.

Monsieur Jean-Baptiste Pietri exercera ses fonctions à titre gratuit, sauf nouvelle décision des Associés. Il pourra toutefois prétendre au remboursement de ses dépenses professionnelles, de déplacement ou de représentation, nécessaires et raisonnables, exposées dans l'exercice de ses fonctions pour la Société, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Jean-Baptiste Pietri a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Président de la Société et n'être frappé d'aucune des interdictions ou incapacités de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

## **TROISIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

\* \* \*

*[Signatures en page suivante]*

2

Des décisions unanimes des Associés ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

---

**Victoires Holding**  
Représentée par  
Monsieur Jean-Baptiste Pietri



---

**Indivision successorale de  
Monsieur Marc Pietri**  
Représentée par  
Monsieur Jean-Baptiste Pietri




---

**Madame Vanina Pietri-Mérindol**

VP  


---

**Monsieur Jean-Baptiste Pietri**



---

**Madame Marie-Victoire Pietri**

